

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des argents reçus

Présentation de la liste des argents reçus au 4 août 2022 au montant de 40 276.05 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 4 août 2022

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 204 626.65 \$ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 3 392.99 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Conciliation bancaire

Présentation de la conciliation bancaire pour juillet 2022.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

État de revenus et dépenses

Présentation de l'état des revenus et dépenses pour juillet 2022.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Rapport des permis émis

Présentation du rapport des permis émis pour juillet 2022.

2022-RAG-6546

DEMANDE DE DON D'ALBATROS VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de don d'Albatros Vallée-de-la-Gatineau a été faite;

CONSIDÉRANT QUE l'accompagnement bénévole en fin de vie et pour les personnes isolées est très important et tous les dons servent à couvrir les frais de déplacement auprès des bénéficiaires, les frais de formation et les frais de publicité;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu de faire un don de 100 \$ à l'organisme Albatros Vallée-de-la-Gatineau afin qu'ils puissent continuer à offrir ces services.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

2022-RAG-6547

CENTRE D'APPELS CAUCA – ENTENTE DE SERVICE DE RÉPARTITION TÉLÉPHONIQUE 911

CONSIDÉRANT QUE l'entente de service de répartition téléphonique 911 avec le Groupe CLR vient à échéance le 31 décembre 2022 et qu'un avis écrit concernant la non-reconduction de ladite entente a été envoyé le 3 août 2022;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de conclure une nouvelle entente à cet effet avec le Centre d'appels CAUCA;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Suzanne Guilbault propose et il est unanimement résolu :

- D'entériner la non-reconduction de l'entente de service de répartition téléphonique 911 avec le Groupe CLR et ce, rétroactivement à la date de l'envoi de l'avis écrit;
- D'accepter de conclure une entente de service de répartition téléphonique 911 pour une période de 5 ans débutant le 1^{er} janvier 2023 et se terminant le 31 décembre 2027 avec le Centre d'appels CAUCA et;
- D'autoriser la mairesse Julie Jolivette et la directrice générale Annie Pelletier à signer tout document relatif à cette entente.

Adoptée.

2022-RAG-6548

CENTRE D'APPELS CAUCA – ENTENTE DE SERVICE DE RÉPARTITION SECONDAIRE INCENDIES

CONSIDÉRANT QUE l'entente de service de répartition secondaire incendies avec le Groupe CLR vient à échéance le 31 décembre 2022 et qu'un avis écrit concernant la non-reconduction de ladite entente a été envoyé le 3 août 2022;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de conclure une nouvelle entente à cet effet avec le Centre d'appels CAUCA;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu :

- D'entériner la non-reconduction de l'entente de service de répartition secondaire incendies avec le Groupe CLR et ce, rétroactivement à la date d'envoi de l'avis écrit;
- D'accepter de conclure une entente de service de répartition secondaire incendies pour une période de 5 ans débutant le 1^{er} janvier 2023 et se terminant le 31 décembre 2027 avec le Centre d'appels CAUCA;
- D'autoriser la mairesse Julie Jolivette et la directrice générale Annie Pelletier à signer tout document relatif à cette entente.

Adoptée.

2022-RAG-6549

**CHANGEMENT DE CENTRE DE RÉPONSE 911 ET SERVICE
INCENDIE – DEMANDE À BELL**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Bois-Franc désire effectuer un changement de Centre de réponse 911 et service incendie à compter du 13 décembre 2022 en passant de Groupe CLR à Centre d'appels CAUCA;

CONSIDÉRANT QU'afin de coordonner adéquatement ce changement, une demande doit être effectuée auprès de Bell qui est mandaté à cet effet par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC);

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu :

- De demander à Bell d'effectuer le changement de Centre de réponse 911 et services incendie de la municipalité de Bois-Franc de Groupe CLR à Centre d'appels CAUCA et ce, à compter du 13 décembre 2022;
- D'autoriser la mairesse Julie Jolivette et la directrice générale Annie Pelletier à signer tous les documents relatifs à cette demande.

Adoptée.

2022-RAG-6550

**AGENCE 911 – MODIFICATION POUR VERSEMENT DE LA TAXE
911 SUR LES SERVICES TÉLÉPHONIQUES**

CONSIDÉRANT QUE l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 911 du Québec créée conformément à la Loi sur la fiscalité municipale doit faire remise de la taxe mensuelle imposée sur les services téléphoniques aux municipalités locales aux fins du financement de leur centre d'urgence 911;

CONSIDÉRANT QUE les services de réponses au 911 seront désormais assurés pour la municipalité de Bois-Franc par un nouveau fournisseur à compter du 13 décembre 2022 et que la remise de la taxe est effectuée deux mois après qu'elle ait été imposée, l'ancien fournisseur devant toutefois être payé jusqu'à la date de cessation de services avec la taxe perçue pour cette période;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu :

- De demander à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 911 du Québec de verser à compter du 1^{er} janvier 2023 pour et à l'acquit de la municipalité toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la Loi sur la fiscalité municipale qui lui sont dues à Centre d'appels CAUCA, dont le siège social est situé au 14200, boulevard Lacroix, C.P. 83, Saint-Georges (Québec) G5Y 5C4, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la municipalité tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 30 jours au préalable de tout changement d'instructions, à charge pour l'Agence de faire rapport à la municipalité et au fournisseur de service des sommes ainsi versées, et;

- D'autoriser l'Agence à faire remise de la taxe aux fournisseurs du service 911 (actuel et nouveau) conformément au préambule de la présente, pour le mois complet, avec le décalage de remise.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande d'appui de la Ville de Gracefield

La directrice générale présente au conseil une demande d'appui de la Ville de Gracefield pour l'installation d'une succursale de la SQDC dans leur ville. Comme le conseil favorise de loin l'installation d'une telle succursale dans la Ville de Maniwaki, il préfère ne pas appuyer la demande pour l'instant.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande de la Paroisse Assomption pour nommer notre église patrimoine religieux

La directrice générale présente au conseil une demande de la Paroisse. Celle-ci demande à la municipalité de nommer l'église St-Boniface comme patrimoine religieux afin que ceux-ci puissent obtenir plus facilement une subvention pour la rénovation. Le conseil n'est pas contre, mais avant de se prononcer à ce sujet, des informations seront prises à savoir à quoi ça nous engage, car le conseil ne veut pas non plus être pris par la suite et qu'il n'y est plus moyen de faire aucun changement dans le futur dû au fait que ce serait maintenant un patrimoine religieux. La directrice va contacter une autre municipalité qui l'a fait avec leur église afin de prendre des informations et la mairesse va contacter le responsable du comité St-Boniface afin de voir ce qui est nécessaire pour leur demande de subvention.

2022-RAG-6551

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION

ATTENDU QUE la municipalité de Bois-Franc a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la municipalité de Bois-Franc s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE la municipalité de Bois-Franc choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- L'estimation détaillée du coût des travaux
- L'offre de service détaillant les coûts (gré à gré)
- Le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

ATTENDU QUE le chargé de projet de la municipalité, Mme Annie Pelletier agit à titre de représentante de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS, le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée.

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT POUR LES PISCINES RÉSIDENIELLES

Avis de motion est donné par la conseillère Kim Bernatchez du dépôt d'un projet de règlement pour la modification demandée par le gouvernement afin de repousser la date limite pour se conformer pour les propriétaires de piscines avant le 1^{er} juillet 2021;

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Statistiques de la bibliothèque

La directrice générale présente au conseil les statistiques de la bibliothèque pour le mois de juin 2022.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande d'aide financière de la Clinique Santé Haute-Gatineau

La directrice générale présente au conseil une demande d'aide financière de la Clinique Santé Haute-Gatineau. Le conseil juge que ce n'est pas aux citoyens de financer une clinique de ce genre, mais bien au gouvernement du Québec.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Augmentation du prix pour la prise de castors

La directrice mentionne que suite à une discussion avec le trappeur de la municipalité, il est évident que celui-ci n'entre plus dans ses coûts avec l'augmentation considérable du prix de l'essence. De plus, comme nous avons quelques endroits problématiques qui reviennent chaque année, nous allons discuter avec celui-ci s'il serait intéressé à un contrat avec la municipalité pour inclure la surveillance des damnes problématiques afin d'éviter de gros désagréments comme par le passé. Le conseiller Philippe St-Jacques va aller le rencontrer pour discuter avec lui et si ça l'intéresse, ce serait à quel coût et nous y reviendrons à la prochaine séance.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Non-renouvellement de l'entente actuelle pour service incendie

La directrice présente au conseil une lettre de la Ville de Maniwaki mentionnant la non-reconduction de l'entente pour service incendie que nous avons présentement. L'entente actuelle doit être révisée afin d'inclure les autres services tels que sauvetage nautique et sur

glace et désincarcération. Une nouvelle entente nous sera donc présentée d'ici le 31 décembre 2022.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Encan virtuel de la Fondation Jean-Claude Branchaud – résultats

La directrice présente au conseil un courriel reçu de la Fondation Jean-Claude Branchaud présentant les résultats de leur encan virtuel. Sur un objectif de départ de 65 000 \$, ils ont réussi à amasser un montant total de 113 060 \$ qu'ils pourront redistribuer à des organismes pour améliorer la vie des jeunes de nos communautés.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande de construction d'une descente à bateaux

La directrice mentionne au conseil qu'un citoyen est venu faire la demande à savoir si la municipalité serait ouverte à la construction d'une descente à bateaux à la rivière si celui-ci avait un terrain à nous proposer. Pour l'instant, aucun terrain qui donne accès à la rivière n'appartient à la municipalité donc, il serait beaucoup trop dispendieux de faire l'achat d'un terrain pour y faire une descente de bateaux.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Décision à prendre pour la patinoire

Le conseiller Philippe St-Jacques présente au conseil une soumission qu'il a fait faire pour la réparation des bandes de la patinoire. Comme nous avons obtenu une subvention pour des bandes de patinoires neuves, il serait préférable de continuer dans les démarches pour des bandes neuves sinon, nous perdrons la subvention déjà accordée puisque la réparation des bandes n'entre pas dans notre subvention, ça doit être des bandes neuves. Nous allons donc demander des soumissions pour des bandes neuves et y revenir à la prochaine séance.

2022-RAG-6552

TRAVAUX À FAIRE POUR LE PRABAM

CONSIDÉRANT QUE nous avons obtenu un montant de 75 000 \$ afin de faire de l'investissement dans les bâtiments municipaux de type hôtel de ville, garage municipal, salle communautaire et caserne de pompier;

CONSIDÉRANT QUE nous avons déjà utilisé une petite partie du montant accordé pour refaire la toiture de la salle communautaire;

CONSIDÉRANT QU'il reste un montant substantiel à dépenser et que comme mentionné plus haut, seuls certains bâtiments municipaux sont admissibles;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu d'utiliser le reste du montant disponible pour améliorer le garage municipal et refaire les salles de bains dans la salle communautaire.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande d'ajout d'usage

L'inspectrice municipale mentionne au conseil qu'elle a reçu une demande d'ajout d'usage pour une brocante. Malheureusement, comme l'explique l'inspectrice, selon les nouvelles orientations gouvernementales, aucun usage commercial ne peut être ajouté en dehors de la zone urbaine. Comme la demande concerne un terrain situé à l'extérieur de la zone urbaine, nous ne pouvons donner suite à la demande.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande d'un citoyen

La mairesse mentionne qu'elle a reçu un appel d'un citoyen. Celui-ci demande à la mairesse s'il peut avoir une autorisation spéciale pour vendre des objets qu'il a acquis. Comme l'inspectrice municipale le mentionne, il n'y a aucune autorisation spéciale pour ce genre de demande et pour avoir le droit de vendre ses articles continuellement, celui-ci devrait faire une demande d'ajout d'usage du style brocante ou autre du même genre et il est situé en dehors de la zone urbaine alors comme mentionnée dans une autre demande, aucun usage commercial ne peut être ajouté en dehors de la zone urbaine donc, nous ne pouvons accorder sa demande.

2022-RAG-6553

ADJUDICATION DES SOUMISSIONS REÇUES POUR LE PROJET DE CUISINE EXTÉRIEURE

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu des soumissions pour notre projet de cuisine extérieure;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Suzanne Guilbault propose et il est unanimement résolu d'adjuger les soumissions pour les projets suivants :

2 balançoires 4 places en aluminium :

- Centre d'aluminium 4 595 \$/ch
- Atelier Pli-soude inc. 5 480 \$/ch

Foyer extérieur avec pare-étincelles

- Atelier Pli-soude Inc. 2 250 \$
- Industries Galipeau 1 075 \$

Module de cuisine extérieure tout inclus (BBQ, Réfrigérateur, évier..)

- Laflamme Concept 18 846.25 \$ (un soumissionnaire)

Pavillon

- Construction Langevin montant à venir (1 soumissionnaire)

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Chemin du Parc Industriel

La conseillère Kim Bernatchez mentionne qu'elle a eu des demandes de Louisiana Pacifique afin de savoir ce que la municipalité va faire avec la partie affaissée dans la partie du chemin où il y a eu une problématique avec une damne de castors en début de saison et la partie de l'accotement où il y a eu renversement d'un camion il y a quelques semaines. Ils veulent aussi savoir ce que la municipalité prévoit faire afin d'éviter que ça arrive encore, car ça force la fermeture de l'usine pour plusieurs heures et ce n'est pas bon pour eux. Concernant le chemin, nous allons regarder à cela dans nos travaux l'an prochain pour l'affaissement et pour l'accotement, la directrice a écrit à la compagnie responsable et elle attend un retour à ce sujet. Pour les damnes de castors, comme mentionné plus haut, nous allons regarder pour une entente avec notre trappeur afin que celui-ci fasse la surveillance constante des damnes à risques.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Panneaux afficheur de vitesse

La conseillère Michelle Payette demande où en est le dossier. Le conseiller responsable, M. Philippe St-Jacques, mentionne que les poteaux de support pour mettre en terre sont prêts et seront installés sous peu et par la suite, il ne restera qu'à commander les poteaux de soutien selon la hauteur qui sera nécessaire.

2022-RAG-6554

CHEMIN PILON ET CHEMIN PAYETTE

CONSIDÉRANT QUE sur le chemin Pilon, il y a de gros trous à réparer et que la réparation doit être faite par un entrepreneur avec les outils nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE des travaux sont aussi à faire dans le chemin Payette afin de couper une bosse qui est très élevée et qui risque de causer des bris aux véhicules qui y passent;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu de contacter l'entreprise Michel Lacroix Construction afin de faire faire les travaux de corrections nécessaires.

Adoptée.

2022-RAG-6555

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

Julie Jolivette, mairesse

Annie Pelletier, directrice générale